Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. . .

20 c.

# ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: x-Tourcoing: Trois mois. 13.50 of o' Un an a .

Tur-fe-Calais, Somme, Aisne, mois: 15 fr. 100 et l'Etranger, les frais de poste

en aus. Le prix des Ahonnements est payable arence. — Tout abennement continue, aqu'à réception d'avis contraire.

Toursoing, rue Nationale 18

Lillo, à la succursalede l'Agenes Hat as, a Gare et aux bureaux du Mémorial, Ex

mitores, me de Lille,

Paris, aux bareaux de l'Agence Mavas, pl Pourse, L ou rue Notre-Dame-des-Victoires, M

ROUBAIX, LE 1º JUILLET

# OU EN SOMMES-NOUS AVEC LA CHINE?

S'il faut en croire les nouvelles de source anglaise, les négociations seraient rompues entre la France et la Chine, et cette dernière puissance aurait même parle de casus belli. Les journaux minis tériels français, le Temps et le Voltaire tout en constatant le fait de la rupture, ne sont pas beaucoup plus rassurants, et ils semblent d'accord pour attribuer à M. Tricou, notre nouveau ministre en Chine, une attitude provocante qui aurait irrité les Célestiaux sans les intimider. Si ce dernier fait est exact, il faut sans doute y voir la suite des instruc es par M. Challemel-Lacour et l'écho du langage tenu par ce dernier

Que conclure de ces nouvelles ? N'est ce qu'une fantasma gorie chinoise aidée et ceut-être inventée par la presse anglai se? Ou bien y a-t-il là, aussi bien à Pè-kin qu'à l'ondres, le germe de difficultés è la rivière. Le nouvel curité où nous laisse le Gouvernement, us est impossible de répondre à cette question. Nous ne savons même pas sur quoi nous négocions avec la Chine. On rme que cette puissance nous mande de reconnaître sa suzerainele r l'Annam et le Tonkin. Mais commen ette question se trouve t-elle posée en-ce elle et nons? Est-ce nous qui l'avons pulevée? Pourquei? Est-ce la Chine? l'ait alors, quelles forces on quelles al-ances croît-elle avoir à sa disposition our prendra une telle offensive?

our prendre une telle offensive?
Si peu habituée que soit la France,
apuis qu'alle est en République, à saoùr ce que font d'elle ses gouvernants. il nous paraît impossible que le minis-tère s'electine plus longtemps à tout nous cacher. Sur deux points surtout il nous doit des explications immédiates : quel est l'objet des négociations engagées avec la Chine ? quelle est la mesure de l'action que nous commençons au Tonkin?

Si les ministres persistaient dans leur silence, l'inquiétude et le désarroi de l'opinion, uniquement livrée à l'impression des nouvelles chinoises et anglaises, pourraient prendre de telles proportions que la politique du gouvernement s'en trouverait absolument entravée. On risquerait alors definir par quelque déroute diplomatique à la façon de celle dont nous avons naguère donné le spectacle en Egypte.

Il est vrai que, pour parler, il faudrais que le Gouvernement sût au moins à peu près ce qu'il fait et ce qu'il veut. Or, qui erait affirmer que tel est son cas ? P. T. D.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES . JUDICIAIRES

### L'IMPOT SUR LE TABAC

Où l'ou voit qu'il ne faut pas porter de l'eau à la rivière.

BUREAUX : RUE NEUVE, 17

La Société contre l'abus du tabac vient d'adresser aux Chambres une pétition qui part évidemment d'un bon naturel, mais dont pour ma part je n'attends pas grand

Que demande en effet cette pétition?
Elle demande qu'on angmente l'impôt sur le tabac, cette augmentation étant, selon elle, le seul moyen de mettre un erme à l'abus de cet objet de consomma

L'alcool est Imposé aujourd'hui .a raisor de cent cinquante-deux francs l'hectolitre en consomme t-on moins pour cela?

Peut être même en consomme t-on da Et si la quantité s'est augmentée, la qua-lité n'en est pas devenue meilleure pour

De sorte qu'il n'y a que le fics qui ait

profité de la réforme. N'en sera-t-il pas de même pour le tabac? Etant donnée l'apreté avec laquelle le Gouvernement s'est mis à la recherche de nouvelles sources d'impôt, je ne serais pas tonné qu'il prit au mot la Société contre

l'abus du tabac. Que lui fait la santé publique? que lui importe la moralisation des masses?

M. Tirard a ingénûment confessé l'autre our à la Chambre que le crédit était mort,

vu que le Gouvernement, ce mauvais éco nome, l'avait tué. On peut être sur que pour ranimer ce malheureux crédit, il ne laissera échapper

aucune occasionde faire venir un peu d'eau Le nouvel impôt sur le tabac ressemble ra sans doute à cette larme qu'un voya geur compatissant laissait naguère tombér dans le Maçanarès pour lui rendre un pou

Mais Il n'y a pas de petits alfluents.

Et le Gouvernement est si pauvre, il s'est tivré à une telle dilapidation des deniers de l'E'at, qu'il prendra son blen, c'est à dire l'impôt, où il lé trouvera.

Est ce à dire pour cela qu'il n'y ait point tenir quelque compte des légitimes do-éances de la Société contre l'abus du ta-

Plus on va, plus on fume; et ce sont sur-tout les enfants, les adolescents qui au-ourd'hul abusent du tabae.

Remarquez pourtant que ce n'est pas ces derniers que l'impôt atteindra; un collé-gien est toujours assez riche pour payer on cigare plus cher qu'il ne vaut. Mais qui atteindra-t-il alors?

Probablement, certainement même les pauvres gens, ceux qui fument pou et pour qul le tabac est un objet de rare distrac-tionplutôt qu'un objet d'incessante consom-

Faut-il leur en vouloir, à ceux-là, d'une habitude qui chez enx ne tire ni à conséquence ni à grand danger ?

Pour moi, je pense que. s'il existe un moyen de combattre l'abus du tabac, ce moyen doit être cherché dans la famille, et ion en dehors de la famille, dans l'iniția tive privée, et non dans l'initiative de Etat.

C'est aux parents qu'il appartient de donner l'exemple à leurs enfants ; et en dehors des parents, je ne vois que la Société contre l'abus du tabac elle même, qui puisse, à l'alde de ses excellentes publica florissant. tions, réagir contre un mai qui sans être

pas moins d'appeler l'attention des amis de

Toutest dans l'usage ; c'est l'abus seul qui est à blamer et, si c'est possible, à prévenir.

Mals gardons nous, en voulant éviter le mal, de tomber dans quelque chose de plre. Le Gouvernement n'est déjà que trop à

De sorte que lui indiquer le tabac comme une matière taffiable et corvéable à merci, équivant tout simplement, comme nous ·le disions en commençant, à porter de l'eau à la rivière, ce qui n'a rien de commun avec nomie politique proprement dite.

# BULLETIN ÉCONOMIQUE

#### LE BUDGET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Au cours de la dernière séance, M. le pré sident a lu à ses collègues, une lettre que M. Person, président de la Chambre d'exportation de Paris lui avait adressée, en même temps qu'à toutes les Chambres de Commerce de France, en vue de constituer un capital suffisant à la création de bourses de voyage, en faveur des jeunes gens français sortis des écoles de commerce, pourvus de leur diplôme et de [ceux doni l'aptitude serait constatée par la Chambre qui proposeralt une candidature.

Cette excellente proposition, due à l'in tiative du président de la Société de Géo graphle commerciale de Bordeaux, avait fait l'objet d'un rapport de M. Person, rap-port dont nous extrayons le passage suivant:

« Preuant la question de haut et envisageant 

l'avenir de notre commerce d'exportation qui, 
nous devons le reconnaître, tend mahencreusement, pour un grand nombre d'articles, 
pluiot à décroître qu'à augmenter, notre 
Ghambre de Cambre de commerce d'emportation) pourrait faire un appel à toutes les 
Chambre de commerce de France, qui toutes 
cut des recenus et toutes antat, un intérêt 
majeur à voir nos rapports avec l'étrapager se 
développer. Elles pourraient elles mêmes 
s'adresses aux négociants et aux industriels 
des villes où elles out leur siège, faire ressortir à leurs yaux l'intérêt qu'il y aurait à voir 
se réaliser le projet expoué et peut-être décider certains d'entre eux à sjontar quelques 
souscriptions particulières anx ressources 
qu'elles mêmes seraient disposées à tenir à la 
disposition d'une association possible. > « Preuant la question de haut et envisagean

Le rapporteur en disant que toutes les Chambres de commerce ont des revenus, ommet une grave erreur.

Voici le budget de celle de Roubaix pour l'exercice 1833.

A imposer sur les patentes de la		
circonscription	.2 850	fr.
BIT TO THE PROPERTY OF	11111	
DÉPENSES:		
1. Traitement du secrétaire et de l'ex-		
pédition	1 800	fr.
2. Traitement du garçon de bureau .	100	
3. Fourniture de bureau	100	
4. Impresson des travaux de la Cham -		
bre	350	
5. Abonnement aux publications com-		-
merciales.	200	
6. Eutretien de la hibliothèque; re-		
liures	150	
7. Affranchissements et ports	1:0	
8. Société de sauvetage	50	
	00	-
	2.850	-

Le budget de la Bourse n'est pas plus

Les recettes sont de 6.800 francs les dé aussi grand qu'on le prétend, n'en mérite penses sont évaluées à 7400. - . Heureuse-

ment, il reste en caisse un excédent de 630 fin provenant de l'exercice 4832. On conçoit alsément, qu'en présence d'une situation aussi précaire, la Chambre de commerce de Roubaix se soit trouvée dans la fidheuse obligation de déclinar l'invitation qui lui a été a fressée.

Et cépendant il fant reconnaître que l'ouvre paironnée par la chambre syndicate d'exportation du Paris pourrait, si nous pouviens nous y assealer, procurer à nottre des tissus, de la piéthore qui la tuera bientot si Pon n'y persa remède. l'affût des occasions de pressurer davantage le contribuable, qui n'en pout mais

blentôt si Pon n'y perus remède. Et au fait; pourquot donc notre Chambre de commerce ne jouhait elle pas comme celles de Marseille, Bordeaux, Nantes, Le Havre, Boulogne, Dunkerque, etc ... d'un revenu personnel? Dans ces différents ports ce revenu est produit par des droits de quat, mais à Lyon les recettes nettes de la condition publique, recettes qui sont

considérables, figurent au budget de la Chambre de commerce. Ne pourrions-nous procéder de la même

facon? N'est il pas quelque peu humiliant pou la Chambre de commerce d'une ville manu facturière de près de 100,000 habitants de ne pouvoir s'associer wax entreprises utiles des antres Chambres et d'être obligée de toujours répondre par une adhésion pure ment platonique et sans effet pour notre industrie locale.

Il y a quelques jours encore M. le minis tre de la marine et des colonies, adressait à M. A. Delfosse la lettre suivante :

#### . Monsieur le nuisident.

» Mon attention a été appelés sur l'intérêt qu'il y anrait en vue d'étendre les relations ciales entre la France et la Cochinchine à faire connaître les préduits qui pourraient avantagensement deuner lien à un commerce d'échange entre la métropole et cette cole

» Un grand nombre de produits da la Cochin. chine, les éténitures, les étommes, les droques médicales sertout, sont un pédices en Chine uniquement par des maisons chinoises. Ils sont très peu connus des mesuons françaises ponr lesquelles ils pourraient constituer une source de revenus.

"J'ai pensé que pour remédier à cette situation, il y adrait lieu tout d'abord de réunir à Saigon des collections du différente produits qui peuvent être nillisés é a France et de ceux que notre industrie ést en mesure de fonrair

ment, il reste en caisse un excédent de 630 de Saïgon, si l'un des membres de la Cham bre de commerce, M. V. L., dont nous apprécions la lonable initiative n'avait offert de réunif la collection demandée par

BUREAUX: RUE NEUVE 17,

le ministre. Ces falts la se reproduisent malheureu sement trop souvent, et il serait temps qu'une administration municipale intelligente, soucieuse de la prospérité indus trielle et commerciale de notre cité, prit les mesures nécessaires pour permettre à notre

Chambre de commerce de s'associer aux efforts tentés par celles des autres villes pour relever notre commerce d'exporta

## SENAIT

(Service télégraphique particulier) Séance du samedi 80 juin 1883. Présidence de M. PHYRAT. La séance est ouverte à 2 heures.

## La suppression des aumoniers des hôpitaux

Le procès verbal de la séauce précédente et adopté après une réclamation de M. Sché

cat adopié après une réclamation de M. Sché
rer.

Le Sénat adopta: 1º le projet de lei portant
approbation d'une convention signée, le 20 mars
1835, entre la France, la Belgique, le Brésil.
1835, entre la France, la Belgique, le Brésil.
1836, entre la France, la Belgique, le Brésil.
1836, entre la France, la Belgique, le Brésil.
1837, entre la France, la Belgique, le Brésil.
1838, entre la Presile de la Brésil.
1839, entre la Prave Brésile et la Suisse
et constituant une union internationale pour la
projet de loi adopté par la Chambre des dépulés, portant approbation d'une convention siguée à Berlin, le 19 juin 1833, eutre la France
et l'Allemagne, pour la garantie des œuvres de
liliterature et d'art.

L'ordre d'n jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Bérenger relative à la amp
pression des aumôulers dans les hospices et
hopitaux du département de la Seine.

M. BÉRENGER: L'e regrette d'être obligé de
revenir sur une question dont j'al déjà entre
tenu le Sénat; mais les faits qui se sont développés et l'émotion profonde qu'ils ont produits
meu fost un devoir. Il s'agit de l'interêt des
pauvres, des malheureux, des misérables, de
ceux que la pauvreté laisse s' l'arbitraire du
pouvoir.

Il s'agit de savoir aussi quelle sera la limite

Les abonnements et les annonces sont reçu s à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quanné, libraire, Grande-Place, à Paris, chez M.M. Havas, Lafter, et C's, 34, rue Notre-Dame-des-Victoire, (place de la Bourse); à Brucelles, 1 l'Office de Publicité.

tat que les neuf dixièmes des malades s'étaient déclarés catholiques.

Le 17 courant, à l'hospice de l'Hôlel Dieu, un aumonier, après aven accompil ess devoirs près d'un malade, fut faterpellé par • un homme qui lui dit : Je suis libre penseur et communard, mais l'at promis à una técurie qu'elle ne meurrait pas suis les secours de l'eligion, enez : (Esclamations à droite. Taumiles protongé.)

M. WALDECKROVESAU, ministre de l'intérieur, soutient l'administration, eut, ett il, a sgi légalement en ne rétablissant pas le crédit supprimé par le Couseil.

Le ministre énnaire éts mesures qui ont été prises pour procurer les secours de la religion aux malades. S'il y é des améliorations mecessaires, le gouvernament miliera à ce qu'elles solent apportées.

M. Bérenger trou e la répense du ministre insuffisante, et dépose un ordre du jour portant une la Sénate at convaineur que la suppresant pas le sont suppresentant une la Sénate at convaineur que la suppresant de la constant de la convention de la contra de l

M. Bérenger trou e la répense du mluistre insuffsante, et dépose un ordre du jour portant que le Sénat est cenvaineu que la suppression des aumôniers est une atteinte grave à la liberté des malades.

M. WALDECK ROUSSEAU, ministre de l'intérieur, demaude l'ordre du jour pur et simple. (Violenies protestations à droite. — Voise à droite: Approuvez ou désaprotuvez!)

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 138 voix contre 130.

La séance est ievée.

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 30 juin 1883

La séance est onverte à 2 heures.

La séance est onverte à 2 heures.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention entre la France et la Suisse, en vue détablir la réciprocité d'assistance en ce qui concerne les enfants abandonnés et les alicnés indigents.

L'argence est déclarée at le projet de loi est adopté:

### La loi municipale

pression des aumoulers dans les hospices et hopitaux du département de la Seine.

M. Bérencer : le regrette d'être obligé de reveair sur une question dont j'al déjà entre sonu le Séant; mais les faits qui se sont deve-loppés et l'émoiten profonde qu'ils ont produits m'eu foat un devoir. Il s'agit de l'intérêt des pauvres, des malheureux, des misérables, de ceux que la pauvret laisse à l'arbitraire du pouvoir.

Il s'agit de savoir aussi quelle sera la limite de concessions que l'on veut faire à un pouvoir qui, se trausformant trop souvent en faux parsions.

Je demande donc au Sénat la permission d'appèles es attention sar ces faits et de m'aider par son blâme à empêcher qu'ils s'exécutent définitivement.

Les explications de M. le ministre de l'intérieur avaient preuvé qu'il n'avait pas de partipir sur cette question et qu'il serait facile de convainera que la mesure d'ait inapplicable dans la piupart des hopitaux.

On perval-écas son rédécessure, on obtem drait avec queiques concessions le mautien de aumoniers dans la plupart des cas. Ces espérances ent été eruellement trompées.

Le décret et la circulaire de va 3 fais ne permission n'e pas reussi. parce que la commane compte sur l'approbation ministéreils.

En vertu de ce décret, des demain, les aumoniers cent ette cuellement trompées.

Le décret et la circulaire de va 2 fais ne permission n'e pas reussi.

Pour faire de la commane agrandie un corps pour l'accessitue de la convainera que la la convenit d'enctive de voux politique et de se concerter avec les aumoniers dans la plupart des chopels detti de la deux d'en reussi pas de dont que l'Assistance publique et des concerter avec les aumoniers des noire que l'Assistance publique et des concerter avec les aumoniers des noires des hopitaux l'as a pur prévaloir, il s'agit devaminer la question de droit at de savoir si le ministre n'a pas le droit de s'opposer à cette mente.

L'orateur moure que l'assistance publique et des concreter avec les aumoniers et des des concretes avec les aures commans pour le contraina Les applications de M. 10 ministre de l'inté supprimer que de la fondre avec le carton. Si su d'ait lieu tout d'abord de réunra 18 se pour au médier à cette au meure de route de ceux que se contre lutaurire est en meure de fonnir de sonniquement,

- Pour atteindre ce bu. J'estime qu'il serait à propose qu'is débaré d'un ret économiquement,

- Pour atteindre ce bu. J'estime qu'il serait à propose que les Chant res de commerce de la prace de la france voulussent blas faire l'avoid dans la piupart des cas. Ces esperances exodigant que les Chant res de commerce de la réance voulussent blas faire l'avoid dans la propose que les Chant res de commerce de samaté propose que l'est propose propose que l'est propose

FEUILLETON DU 2 JUILLET 1883 - 5) -

LE

# CRIME DES AIRELLES

SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE LES DEUX AGENTS

X Lo représentant de la Maison Warner, Cottras et Cio

Peste solt de ce policier !... Ne pou vatilivenir me réclamer dans mon cabinet
où je passe toutes mes matinées ?

— il n'a pas vouln que l'on connèt cette
conférence qu'i sera des plus graves.

coupable ?...

— Oul, mon tuteur, je puis vous dire que vous éprouverez une fameuse surprise en l'entendant nommer.

— Ge n'est donc pas Léon Gervals ?

— Mon fiancé est le plus innocent des hommes.

— Mettons nos chevaux au trot, proposa le marquis l.. J'ai maintenant comme la fièvre... Léon innocent l'assassin connul...

Cette entrée en matière n'avait fait ou cette espérance!

hommes.

— Mettons nos chevaux au trot, proposa le marquis l. J'ai maintenant comme la flèvre... Léon ionocenti l'assassin connul... Ohl je puls t'avouer que je n'avais jamais eu cette espérance!

En prononçant ces paroles, il enfonça ses éperons dans le ventre de son cheval, qui, en dépit des plerres et de la montée, se mit à galoner.

Cette entrée en matière n'avait fait de M. des Airei.
Ohi je puis l'avouer que je n'avais jamais eu cette espérance!
En pronônant ces paroles, il enfonça ses éperons dans le ventre de son chevat, active per l'est.
En pronônant ces paroles, il enfonça ses éperons dans le ventre de son chevat, active per l'est.

— Parlez I... monsienr Follefeuille, agez pitté de mon anxiété, quel est lé coupable?
— Thérèse, quelque bonne écuyère qu'elle fût, avait peu é patience, laissez moi fût, avait peu é patience suivre de point.

En pronônant es plus tard ils arrivaient a confolégque.

Thérèse, quelque bonne écuyère qu'elle fût, avait peu é patience, laissez moi fût, avait peu é patience suivre peut e patience, laissez moi fût, avait peu é patience suivre chronologique.

Follefeuille les avait dévancés, il attendate sa compagne il se leve et alle a faussi de retuin de ses déductions, le voile qui, jusqu'alors, aussitoit que follefeuille aperçni le marquis es déchira; ce fut de lui-même qu'il noman altes a compagne il se leve et alle a facts expersé formant la bordure de la fosét.

—Thérèse m'a parié des découvertes que vous avois de l'exposition qui formatique follefeuille, que retuin de ses déductions, le voile qui, jusqu'alors, aussitoit qu'ilseurent pris place sur le banc avois alors.

—Il extendit de mon anxiété, quel est lé coupable de moit avait de mon anxiété, quel est le coupable de moit avait de mon anxiété, quel est le coupable de moit avait de mon anxiété, quel est le coupable de moit avait de moit au de pour les des des courses de la moite de pour de la fosét de moit au de vois de l'est paroit de la fosét de moit au de vois de la fait de voir existe de l'est versée de l'est existe de l'est paroit le sur de l'est peut l'est été de moi anxiété, quel pronône de la fosét de l'est renseigne.

—Il est difficie ou plutôt impossible de ministrate de la fosét de l'est pronsée de l'est paroit de moi antiète, que l'est était de moi au récit de moi au retuit de moi au retuit de moi au retuit de moi au retuit de moi au retuit

- Merci de votre bonne opinion, materique qu'il me sera possible d'éclaircir ce premier mystère, qui est la clef du second. C'est pour ce motif que le me suis décidé à fairece long voyage. Ce soir je partirai pour Paris. Dans six jours au plus tard je prendrai passage sur un des steamers qui font le service entre le Havre et New-York.

- C'est plus que du dévouement, monsieur Follefeuille!

- J'ai juré que je sauverai Léon Gervais, je tiendrai mon serment; maintenant il dépend de vous, monsieur le marquis, ajoutatil, de m'aider puissamment dans l'œuvre que j'entreprendrai.

- Que puis je faire pour cela, monsieur que j'entreprendrai.

- Que puis je faire pour cela, monsieur que j'entreprendrai.

- Que puis je faire pour cela, monsieur que j'entreprendrai.

- Que puis je faire pour cela, monsieur que j'entreprendrai.

- Avoir assez de confiance en moi pour me charger de la misson de retirer de la banque kidder et Cie, les millions déposés par Daniel de Morcère.

- Cette proposition causa un profond éton nement au marquis.

- Quel intérêt avez vous à vous occuper de cette affaire? demanda-t-il.

- Les hommes contra lesquels j'aural à lutter auront vitedeviné ma qualité d'agent, si je ne possède pas le marque d'une mission officielle; il faut qu'à New-York tout le monde me prenne pour un simple mandataire chargé d'un recouvrement financier:

- Je suis tout à fait de votre avis ; demain je prendrai le train express.

- J'ai une recommandation importante à vous faire; ll faut que sir Arthur ignore vous entre de lui cacher.

- Vous pouvez annoncer que vous vous renders des celles de lui cacher.

- Vous pouvez annoncer que vous vous renders de le lui cacher.

- J'ai une recommandation importante à lui cacher.

- Vous pouvez annoncer que vous vous renders des renders de la lui cacher.

- J'ai une recommandation importante à lui cacher.

- Vous pouvez annoncer que vous demande, monsieur le leuille ; al précture de police c'et c'et après avoir entendu mes anciens de la con-fier de la banque l'et d'anter de vous faire; ll

CE MUTE

- Tu me stupéfies ! l... Il sait quel est le ne le connaissais pas; enfin cette lumière [Ce n'est qu'en Amérique qu'il me sera poscontenta de lui adresser un petit signe de

contenta de la direction de la contenta del contenta de la contenta de la contenta del contenta de la contenta del contenta de la contenta de la contenta de la contenta de la contenta del contenta de la contenta del contenta de la contenta de la contenta del contenta de la co Sans se formaliser de cette familiarité, le hautain baronnet pri un siége.

— Parle, lui dit îl ; quelles sont les gra ves confidences que tu m'as annoncées?

— Avant de vous les faire, squire, il faut que vous entendiez les reproches que vous méritez pour vos impardonnables légèretés. Si j'ai consenti à associer ma fortune à la vôtre, ce n'a été qu'à la condition que vous ne compromettriez pas le succès de nos opérations.

— Quelles imprudences al-je donc commises?

— Pouvez vous me le demander? N'avezvous pas consenti à laisser tirer votre photographie par ce maudit bohème?

— M. Verlogeux est donc toujours ta bête noire?

bete noire?

Vous allez comprendre que je n'avais que du flair en me méfiant de ce faux bon-

que du flair en me méflant de ce faux bonhomme.

— Que sais-tu donc sur son compte ?

— D'abord, le nom qu'il se donne est un mensonge ; de plus, il n'est pas plus photographe que vous et moi.

— Quel est donc ce personnage ?

— C'est un ancien agent de la police de sureté et des plus célèbres ; il se nomme Léonce Follefeuille.

— Serait-il possible ?... fit l'Anglais, devenant subitement pâle... mais dans quel but ? Par qui a t-il été appelé ?

— Ponr découvrir quel est le véritable assassin de Mme de Lestanges : c'est probablement Mile de Cerneure qui l'a chargé ide ce soin.

e ce soin.